

Retrouvez des informations sur les adventices en lisant le « BSV Adventices » disponible *via* le lien : <http://www.centre.chambagri.fr/developpement-agricole/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-adventices.html>

RESEAU 2017- SEMAINES 31-32-33

Pour la période du 27 juillet au 16 août (semaines 31, 32 et 33), **56, 42 et 40 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV région Centre-Val de Loire.

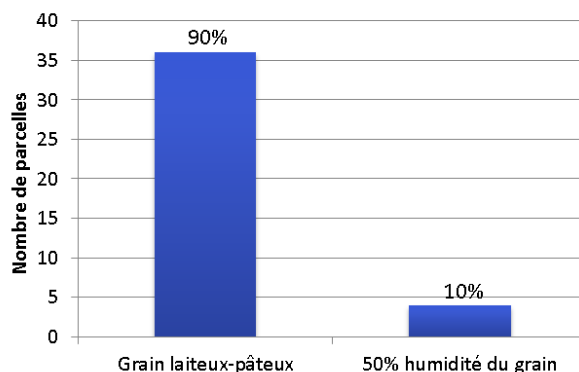
STADES DU MAÏS

[Rappel des stades de sensibilité aux principaux ravageurs et maladies.](#)

La majorité des parcelles est au stade **grain laiteux-pâteux (90%)**. Les parcelles les plus avancées sont à 50% d'humidité du grain.

La répartition géographique de ces stades est présentée en Annexe ([Stades des parcelles référencées en semaine 33](#)).

Stade des parcelles de maïs observées
Semaine 33



PYRALES

Suivi des vols

La surveillance actuelle consiste à détecter un second vol significatif, caractéristique de l'espèce bivoltine (deux vols dans la même campagne). Depuis fin juillet, le nombre moyen de pyrales capturées a légèrement augmenté entre les semaines 30 et 32 avant d'accélérer sa progression en semaine 33. Cette observation est en adéquation avec la probabilité de développement des larves de seconde génération.

Niveau de risque :



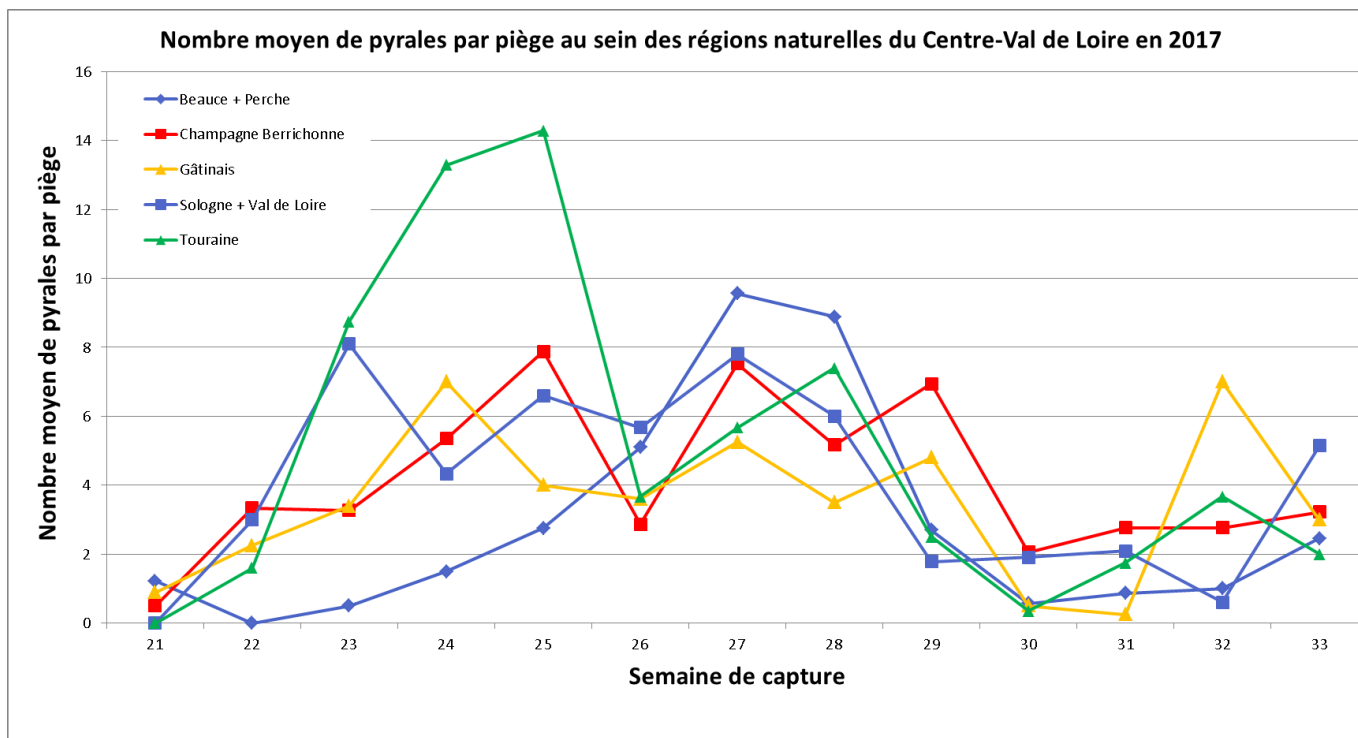
	nb pyrales	nb pièges relevés	moyenne
Semaine 31	91	51	1,8
Semaine 32	82	42	2,0
Semaine 33	101	31	3,3

La répartition des pièges pyrale relevés au cours des 3 dernières semaines est présentée en annexe (cf. [carte présentant les relevés des pièges pyrale de la semaine 31-32-33 en annexe](#)).

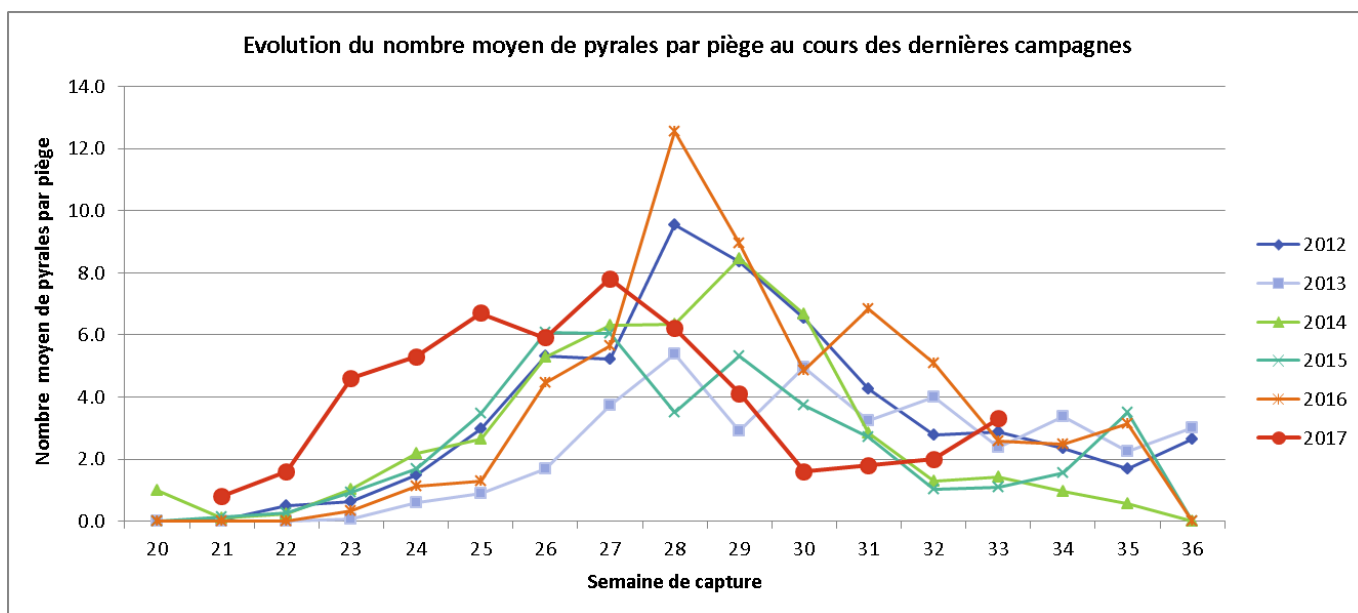
Bulletin rédigé par ARVALIS - Institut du végétal avec la participation de la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher et à partir des observations réalisées cette semaine par : AGRIDIS LEPLATRE SA, ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL, ASTRIA BASSIN PARISIEN, AXEREAAL, CA 18, CA 28, CA 36, CA 37, CA 41, CA 45, CETA CHAMPAGNE BERRICHONNE, EARL GENI, FDGEDA DU CHER, FREDON CENTRE, UCATA, VE OPS

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.



Depuis la semaine 30, dans tous les secteurs, le nombre de vols est assez bas (moins de 4 pyrales capturées en moyenne), excepté en semaine 32 dans le Gâtinais (attention, un seul piège relevé) et en Sologne + Val de Loire en semaine 33.



Au niveau régional, après l'accalmie observée durant 3 semaines consécutives (semaines 30, 31 et 32), le nombre de vols progresse cette semaine et est, pour la première fois depuis 6 semaines, légèrement supérieur à la moyenne observée au cours des dernières campagnes.

Pontes et dégâts

Au cours des 3 dernières semaines, seules 4 nouvelles **pontes parasitées** ont été observées dans le 37. Des **dégâts** sont signalés dans 18 parcelles :

Département	Commune	% plantes avec limbes en coup de fusil			% plantes attaquées		
		S31	S32	S33	S31	S32	S33
18	VILLENEUVE-SUR-CHER		4	5			
18	BLET					10	
18	SAINTE-SOLANGE	6	5	4			
28	CORMAINVILLE					5	
28	ALLAINES-MERVILLIERS			5		3	4
28	CONIE-MOLITARD					5	4
36	SAINTE-FAUSTE		2				
36	JEU-LES-BOIS	3		1			7
36	COINGS	3		1			
37	LA CELLE-SAINT-AVANT						8
37	NOYANT-DE-TOURAINES						30
41	SAVIGNY-SUR-BRAYE			3		12	1
41	MONTOIRE-SUR-LE-LOIR			4		3	4
41	COURBOUZON		3	6			1
45	VENNECY	2			1		
45	FEROLLES		9		2	6	30
45	BACCON			9	1	2	11
45	BUCY-SAINT-LIPHARD			8			12

SESAMIE

Sur 14 pièges relevés sur l'ensemble de la région, 3 captures de **sésamies** (*Sesamia nonagrioides*) sont signalées dans le 36 (Coings) et le 45 (Nogent-sur-Vernisson).



Crédit photo :
ARVALIS - Institut du végétal

CICADELLE VERTE

La présence de **cicadelle verte** (*Zyginidia scutellaris*) est signalée dans 3 parcelles du 37 et les symptômes sont observés de la 9^{ème} à la 12^{ème} feuille.

La nuisibilité est significative uniquement lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches. Cette cicadelle ne transmet pas de virus.



Crédit photo :
ARVALIS - Institut du végétal

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

PUCERONS

Metopolophium dirrhodum :

4 signalements dans le 41 et le 45 avec un maximum de 10 pucerons par plante. **Le seuil n'est pas atteint**



Sitobion avenae :




4 parcelles signalées dans le 41 et le 45 avec un maximum de 10 pucerons par plante. **Le seuil n'est pas atteint.**



Rhopalosiphum padi :

Signalements sur 4 parcelles pendant 3 semaines consécutives. Une parcelle située dans le 45 présente 30% d'épis colonisés, et les autres sont atteintes à hauteur de 1 à 10% des épis. **Le seuil de nuisibilité est atteint en cas d'absence d'auxiliaires.**








ESPECE	DESCRIPTION	SEUILS DE NUISIBILITE EN FONCTION DU STADE En nombre de pucerons par plante
Metopolophium dirrhodum 	Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.	<ul style="list-style-type: none"> Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante Observez la face inférieure des feuilles
Sitobion avenae 	Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirrhodum</i> essentiellement par la couleur noire de ses cornicules.	Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés) ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.
Rhopalosiphum padi 	Taille : inférieure à 2 mm Couleur : vert très foncé, presque noir. Forme globuleuse avec une zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.	Arrivée possible dès 5-6 feuilles mais risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observer tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.

AUXILIAIRES

Les auxiliaires et parasites de pucerons peuvent être présents naturellement dans les parcelles et limiter les populations de pucerons. **Leur activité a été détectée dans 16 parcelles réparties sur l'ensemble de la région au cours des 3 semaines précédentes :**

Semaine 31 :

Auxiliaires	% plantes	Nb de parcelles	Départements
Coccinelles - adultes	5%	7	28, 41, 45
Coccinelles - larves	5%	3	28, 41, 45
Chrysopes - Œufs	20%	10	28, 41, 45
Chrysopes - Larves	1%	4	28, 41, 45
% de pucerons parasités	4%	4	28, et 45
Syrphes - Larves et pupes	1%	2	18 et 45

Auxiliaires	Larve de syrphe : <i>Epsyrphus balteatus</i> 	Larve de syrphe : <i>Sphaerophoria scripta</i> 
	Larve de chrysope 	Larve de coccinelle 
Parasites	Momie de puceron parasité par <i>Diaeretiella rapae</i> 	Puceron parasité par un Praon 

Crédits photos : Anavis-Institut du Végétal

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

Semaine 32 :

Auxiliaires	% plantes	Nb de parcelles	Départements
Coccinelles - adultes	9%	11	18, 28, 36, 41, 45
Coccinelles - larves	1%	2	28 et 41
Chrysopes - Œufs	10%	7	28, 41, 45
Chrysopes - Larves	1%	2	28 et 41
% de pucerons parasités	1%	1	28

Semaine 33 :

Auxiliaires	% plantes	Nb de parcelles	Départements
Coccinelles - adultes	5%	11	28, 36, 37, 41, 45
Coccinelles - larves	5%	1	28
Chrysopes - Œufs	4%	9	28, 37, 41, 45
Chrysopes - Larves	1%	3	28 et 41
% de pucerons parasités	6%	1	28, 37, 45

CHRYSOMELES

La chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) - insecte invasif originaire d'Amérique implanté en Europe Centrale, Italie et plus récemment en Alsace ou Rhône Alpes - **n'est plus un organisme de quarantaine depuis 2014**. Les parcelles sur lesquelles l'insecte est détecté ne sont donc plus soumises à des mesures de lutte, de surveillance, d'éradication ou de confinement obligatoires.

Ce sont les larves qui provoquent les dégâts les plus dommageables : attaques par foyers ou taches dans les parcelles, racines coronaires dévorées, verse végétative typique avec symptôme en col-de-cygne, épis lacuneux qui sont souvent un signe de stress hydrique provoqué par l'absence de racine. Les adultes peuvent aussi provoquer des dommages : avant le stade floraison, les adultes se nourrissent de la cuticule des feuilles. Ensuite, ils se nourrissent des soies, de pollen, voire des grains au sommet de l'épi. On peut observer des bandes plus ou moins larges et décolorées sur les limbes des feuilles, des soies coupées, des grains creusés.



Crédits photo : Arvalis - Institut du végétal

Contexte d'observation

Ce ravageur est suivi dans le cadre du BSV comme les autres bio-agresseurs du maïs. Une des missions du réseau est de surveiller l'apparition hypothétique de l'insecte en Région Centre-Val de Loire. Dans ce but, un réseau de piégeage avec relevés hebdomadaires a été mis en place. Les 3 semaines précédentes, sur 50 pièges relevés, **aucune chrysomèle** n'a été détectée.

AUTRES OBSERVATION

Signalement de **charbon commun** sur 2 parcelles du 28 (1 à 10% de plantes atteintes).

Signalement de **d'acariens** sur 3 parcelles dans le 37, le 41 et le 45 (4 à 10% de plantes atteintes).

Les abeilles butinent, protégeons-les !

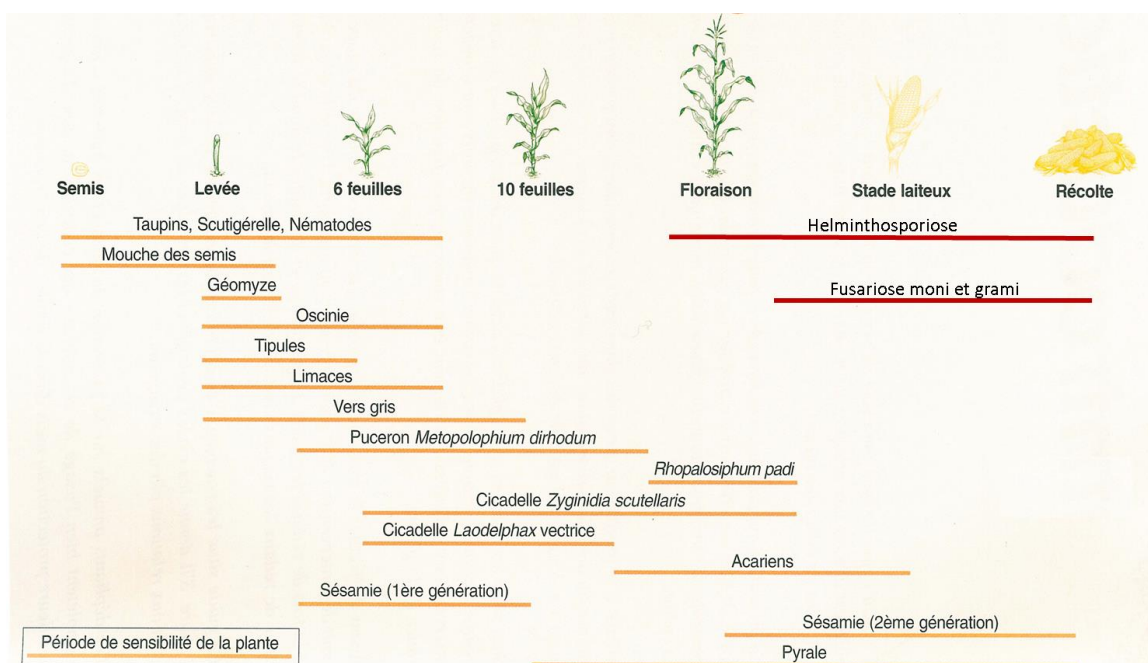
Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires



1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Annexes

RAPPEL DES STADES DE SENSIBILITE AUX PRINCIPAUX RAVAGEURS ET PRINCIPALES MALADIES



Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>




Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 33



-  = Grip
-  = 50% d'humidité
-  pas d'info



[Stades des maïs](#)

RELEVÉ DES PIÈGES PYRALE EN SEMAINE 31



-  = 0
-  1 à 5
-  6 à 10
-  pas d'info



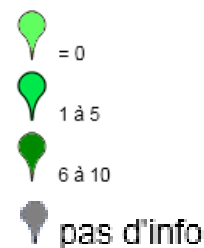
[Pyrales](#)

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

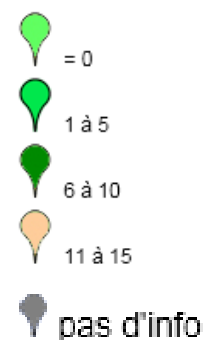
Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

RELEVÉ DES PIÈGES PYRALE EN SEMAINE 32



RELEVÉ DES PIÈGES PYRALE EN SEMAINE 33



Retour

[Pyrales](#)

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.